DÉPARTEMENT DES **YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille seize, le 13 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

> Monsieur le Maire le 7 janvier deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la

Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

13 JANVIER 2016

Le nombre de Conseillers en exercice est de 43

OBJET

Modification des représentations du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Culture Loisirs et Formation (La C.L.E.F.)

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Lave atteste que le présent document a été publié le 15 janvier 2016 par voie d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 14 janvier 2016 et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 janvier 2016

Pour le Maire, Par délégation, La Directrice Générale Adjointe des Services



Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD. CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE. Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI. Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur DEGEORGE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD Monsieur LAZARD à Monsieur DEGEORGE Madame GOMMIER à Madame DUMONT

Etaient absents:

Monsieur CAMASSES Monsieur LÉVÊQUE Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame LANGE

N° DE DOSSIER: 16 A 04c

OBJET: MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ET

FORMATION (LA C.L.E.F.)

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein de diverses instances. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de procéder au remplacement de Madame CERIGHELLI au sein du Conseil d'Administration de l'Association LA C.L.E.F.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre titulaire pour remplacer Madame CERIGHELLI au sein du Conseil d'Administration de l'Association LA C.L.E.F. selon les modalités précédemment citées.

Les candidatures suivantes sont présentées :

Madame ADAM

DÉLIBÉRATION

Après déroulement des opérations de votes, Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de votants :	40
Madame ADAM:	34
Bulletins blancs:	6
Bulletins nuls:	0
Nombre de suffrages exprimés :	34

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

ELIT Madame ADAM membre titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Association LA C.L.E.F.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Emmaruel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye